

Cdgy 35

Optimiser le processus de rémunération



Maîtriser les facettes de la rémunération pour mieux gérer la masse salariale

Dans ce contexte de restrictions budgétaires, les employeurs publics se doivent de fiabiliser la rémunération versée aux agents territoriaux. Cette connaissance rigoureuse permet :

- de gagner en efficience dans la réalisation des opérations mensuelles ou annuelles (moins de rappel donc gain de temps)
- d'affiner les prévisions budgétaires
- de mieux anticiper l'évolution de la masse des traitements
- d'éviter l'impact budgétaire des rappels, voire de sanctions pécuniaires en cas de contrôle de l'URSSAF ou de contentieux

La rémunération ne peut s'appréhender sans une sécurisation de la gestion de la carrière au sein de la mise en œuvre d'un SIRH (Système d'Information des Ressources Humaines).

De la gestion de la paie à la maîtrise de la rémunération dans un SIRH

RÉALISATION DES SALAIRES ET INDEMNITÉS

Mettre à disposition un SIRH performant utilisé par des agents experts

- Sécuriser le déroulement des carrières des agents
- Fiabiliser la rémunération des agents et les indemnités des élus
- S'adapter rapidement aux évolutions réglementaires : déclarations sociales, prélèvement à la source

ATELIER VENTILATION DE LA MASSE SALARIALE

Explicitier comment ventiler la masse salariale dans les comptes budgétaires

- Passer du bulletin de salaire à la construction du chapitre 012-charges de personnel

ACCOMPAGNEMENT AU RÉGIME INDEMNITAIRE

Conseiller et développer un projet de mise en place ou de refonte du régime indemnitaire

- Assurer l'information des élus et des agents
- Formaliser les orientations politiques
- Elaborer et sécuriser juridiquement le projet de mise en œuvre
- Piloter les démarches de GPEC et de management par objectif
- Réaliser le dialogue social

ESTIMATION DE LA MASSE SALARIALE

Mener des analyses dans des estimations de la masse salariale

- Calculer les impacts des avancements (échelon, grade, réforme ou promotion)
- Simuler les incidences financières des recrutements, refonte de régime indemnitaire ou de nouvelles organisations
- Evaluer les coûts RH dans le cadre des mutualisations ou transferts de compétences

CALCUL DE L'ALLOCATION DE RETOUR À L'EMPLOI

Externaliser le calcul et le suivi des allocations chômage

- Instruire les dossiers en maîtrisant les règles d'assurance chômage, les statuts et le logiciel
- Assurer un traitement rapide et un suivi régulier

Le CDG 35 accompagne les collectivités à toutes les étapes de la rémunération

En préalable à la maîtrise de la masse salariale, les collectivités doivent s'assurer d'une parfaite connaissance des différentes phases de la rémunération. Dans cette optique, le CDG 35 vous propose une palette d'accompagnements adaptés à vos besoins.



Une offre de services sur mesure adaptée aux besoins des employeurs publics

► En sollicitant le CDG 35, l'employeur public

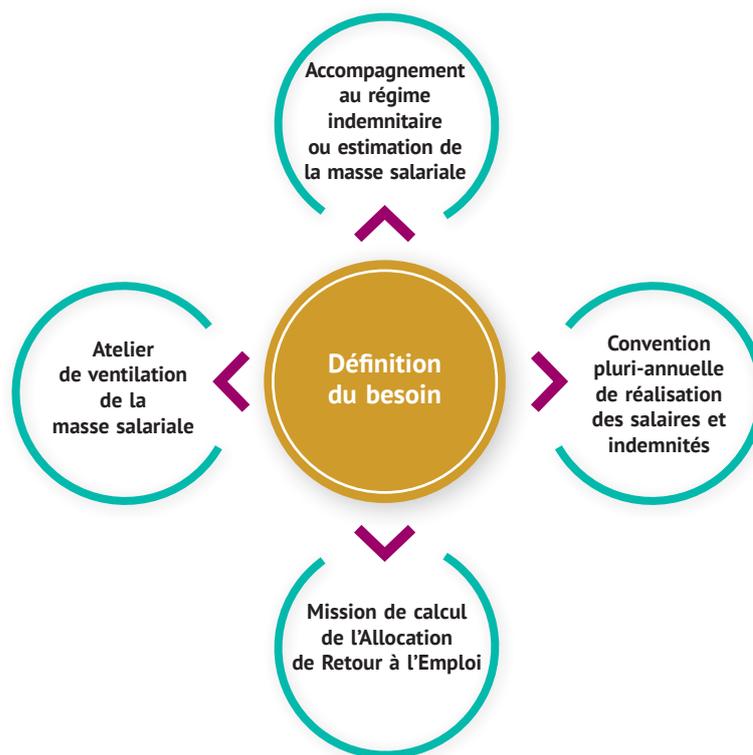
- Bénéficie d'une expertise en matière d'ingénierie statutaire, de rémunération et de ressources humaines.
- Sécurise juridiquement sa prise de décision et les procédures mises en œuvre.
- Associe un tiers de confiance rompu à l'exercice du dialogue social.

► Nos tarifs

- La tarification est établie selon les tarifs horaires de mission et d'accompagnement fixé chaque année par le Conseil d'Administration du CDG 35.

► Le déroulement de l'intervention

- Après une analyse de vos besoins, le CDG pourra vous proposer différents services :



Contacts

Service Statuts - Rémunération

► Référent rémunération
carrieres@cdg35.fr

► Secrétariat
Tél. 02 99 23 41 37

CDG 35

Village des collectivités
territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600
35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CX
Tél. 02 99 23 31 00 - Fax 02 99 23 38 00
contact@cdg35.fr - www.cdg35.fr